

Le 14 juin 2023

Monsieur Francis Leblanc  
Club de Rallye automobile Baie-des-Chaleurs inc.  
C. P. 4015  
New Richmond (Québec) G0C 2B0

**Objet : Autorisation de fermeture temporaire de chemins pour la tenue  
du Rallye automobile de la Baie-des-Chaleurs sur le territoire  
public**

Monsieur,

Après avoir analysé votre demande de fermeture de chemins multiusages du 1<sup>er</sup> avril dernier, nous autorisons en vertu de l'article 41 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la fermeture temporaire de 31 km de chemins sur le territoire public (tel qu'indiqué sur les cartes) pour la tenue du Rallye automobile de la Baie-des-Chaleurs.

À cet effet, l'autorisation de fermeture temporaire de chemins vous est accordée **pour les 1<sup>er</sup> et 2 juillet seulement**. Veuillez noter qu'après la tenue de l'activité, si l'état des routes s'est détérioré dû au passage des véhicules, il est de votre responsabilité de les remettre en état.

Il est important de noter que cette autorisation est conditionnelle à l'obtention, au préalable, de permis et d'autorisations émanant d'organisations municipales ou d'autres ministères.

... verso

Pour obtenir tout renseignement additionnel, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Mathieu Debruyne, technicien forestier responsable de l'analyse de votre dossier, au 418 388-2125, poste 708224 ou par courriel : mathieu.debruyne@mffp.gouv.qc.ca.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le chef de l'unité de gestion,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Chouinard', with a long horizontal flourish extending to the right.

Daniel Chouinard, ing.f.

p. j. Cartes

c. c. M. Guillaume Lessard, UG-111